



Déclaration Liminaire CHSCT DASES du 16 juin 2017

« Entre ce que je pense, ce que je dis, ce que vous voulez entendre, ce que vous comprenez ; entre les enjeux politiques et financiers de l'administration loin de l'enjeu du bien-être de l'agent au travail : il y a de nombreuses possibilités de ne pas s'entendre ».

Madame La Présidente du CHSCT, Mesdames et Messieurs les Représentants de l'Administration, Chers Collègues Bonjour,

Nous voici de nouveau tous réunis dans le cadre du CHSCT, instance qui joue un rôle important puisqu'elle doit contribuer à la protection de la santé ainsi qu'à la sécurité des agents et veiller à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Malgré ces temps d'échanges entre représentants du personnel et ceux de l'administration qui s'apparentent à ce qui doit être du dialogue social, la **CFDT** constate et déplore une nouvelle fois :

- Devoir répéter à chaque instance que le nombre de points à l'ordre du jour est bien trop conséquent alors qu'il s'agit de vies humaines (ceci sans omettre le délai trop court pour la lecture du dossier, reçu parfois quelques jours à peine avant l'instance) : quelle véritable considération accordez-vous aux agents ? ;
- Les réponses contradictoires apportées par différents interlocuteurs de l'administration aux agents et aux OS, notamment dans le cadre d'accompagnement individuels et collectifs.

Exemples de réponses disparates données :

- ✓ dans le cadre de l'attribution des NBI : un agent l'obtient alors que l'autre, remplissant les mêmes critères, ne la perçoit pas et ce, parfois, sans explications ;
- ✓ dans le cadre des aménagements de poste, de reconversion...

Ainsi, en fonction de l'UGD, du SHR, de l'équipe, de son supérieur hiérarchique, de l'encadrement..., l'agent n'a pas les mêmes réponses et n'est pas traité de la même manière !

- L'importante disparité et insuffisance de l'information transmise aux agents notamment en ce qui concerne les outils et moyens à leur disposition pour se protéger dans le cadre de leur travail (dans certains services, il s'agit de de l'inexistence de communication de ces informations pourtant primordiales !).

*Pour rappel, l'accord Cadre Santé et Sécurité au Travail du 2 février 2012 mentionne que « l'amélioration des conditions de travail des agents, de leur sécurité, de leur santé physique et mentale passe notamment, par une **information complète sur le système de santé au travail** général ou spécifique à la Ville de Paris, sur les dispositifs mis à leur disposition sur leurs droits mais aussi sur leurs obligations ».* (Page 14 Accord cadre Santé et S. au Travail – DRH).

Ainsi, à quand l'application de cette règle fondamentale pour tous ?





- le manque d'écoute, de prise en compte des réalités de terrain vécus par les agents au détriment de leur santé physique, psychologique et de leur qualité de vie au travail, notamment en ce qui concerne les réorganisations, les restructurations et déménagements.

En effet, comment ne pas porter cette déduction lorsqu'à plusieurs reprises, les OS répètent les mêmes constats et vous mettent en garde en apportant des exemples concrets et factuels.

Par exemple, nous vous avons souvent alertés quant à l'inadaptation des locaux du SEMNA avant même son aménagement au 4 bis bd Diderot, et vous en avez la preuve aujourd'hui ainsi que les conséquences qui y sont liées !

Par ailleurs, puisqu'il semble si difficile pour les agents et les représentants du personnel d'être entendus par les responsables qui ont en charge le bien-être de leurs agents, nous souhaitons citer et mettre en lumière quelques conclusions du rapport 2016 de la médecine préventive, ci-joint :

- ✓ La charge mentale liée à l'intensité de travail et / ou dans l'urgence est en constante progression ;
- ✓ Le sentiment d'insécurité au travail s'intensifie : « Les réorganisations génèrent beaucoup d'inquiétude chez les agents qui en général ont le sentiment de changements imposés sans véritable concertation »...
- ✓ « Des relations avec la hiérarchie vécues difficilement » ;
- ✓ « C'est aussi le manque de cadre institutionnel qui favorise le passage à l'acte » ;
- ✓ « Le rythme et l'intensité de travail, sont toujours plus grands ainsi que le manque de moyens... amènent parfois les travailleurs sociaux à une grande fatigue professionnelle ne leur permettant plus d'effectuer un travail optimal » ;

La prévention des RPS est-elle véritablement une priorité pour vous ?

Il ne suffit plus de dire « nous entendons, nous comprenons » mais de nous répondre :

« Voici clairement, concrètement les mesures que nous prenons, ou que nous envisageons de prendre avec **le Quand, le Qui, le Comment et les Échéances** » aussi **prévisionnelles soient elles**... Nous exigeons également de l'administration qu'elle applique et suive les préconisations de la médecine préventive ;

En forme de conclusion, la **CFDT** précise qu'il ne s'agit pas d'être réfractaire ou opposé à tout changement quel qu'il soit puisque des adaptations permanentes sont nécessaires afin de répondre à l'évolution des besoins qu'ils soient d'ordre individuel, collectif, sociétal, institutionnel, réglementaire... Mais de mettre en œuvre, ce qui figure dans l'un des points du préambule de L'Accord cadre Santé et Sécurité au Travail comme une **priorité** :

« La politique de santé et de sécurité au travail constitue pour la collectivité parisienne, un enjeu humain, social et politique majeur car elle est à la fois gage d'épanouissement de ses agents et de qualité de service public ».

Nous vous remercions de votre attention.

CFDT - SPP - CHSCT du 16 juin 2017



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**